

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 septembre 2021 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Réduction du frontage d'un lot sur un chemin;

Identification du site concerné : chemin du Lac-aux-Ours, lot projeté 6 459 188, matricule : 2818-93-4457.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 13^e jour du mois d'août 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Steve Deschenes, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour du mois d'août 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 13^e jour du mois d'août 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier